

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2023 DEVE 44 Appel à projets Jardins Relais 2023 – Subventions de 57 930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En ville, la biodiversité urbaine est un enjeu majeur qui contribue au bien-être des citadins.e.s. Paris bénéficie ainsi des services rendus par la biodiversité comme l'amélioration de la qualité de l'air, l'existence d'îlots et de parcours de fraîcheur, particulièrement appréciables dans un contexte de changement climatique aux températures estivales élevées.

Parmi les leviers permettant de s'adapter à ce contexte particulier, la Ville de Paris pilote un programme ambitieux de végétalisation répondant également à l'attente de ses habitant.e.s de bénéficier d'un cadre de vie respirable et apaisé. Ce programme se décline notamment avec la mise en place depuis de nombreuses années de différents dispositifs en faveur de l'implication citoyenne tels que les Permis de végétaliser et les Jardins partagés. Ceux-ci permettent notamment de sensibiliser les citoyen.ne.s aux enjeux de la biodiversité et d'y contribuer en participant à la végétalisation de la Ville.

L'implication des habitant.e.s favorise également la création de dynamiques de quartiers et le renforcement du lien social et intergénérationnel.

Le projet « Jardins Relais » vise tout d'abord à soutenir les initiatives de mise en réseau sur le territoire parisien pour permettre de renforcer les liens entre jardinier.e.s citoyen.ne.s. Ces initiatives se fondent notamment sur le partage d'expériences et sur la mutualisation du matériel.

Parmi les jardinier.e.s citoyen.ne.s, les détenteurs.rices de permis de végétaliser actuels et futurs bénéficieront de la mutualisation d'expériences, d'outils et l'entraide.

Dans ce contexte, nous vous proposons de soutenir les projets favorables à la mise en relation des acteurs.rices impliqué.e.s dans la végétalisation participative.

Après un examen attentif de leurs demandes, je soumetts à votre assemblée l'attribution de subventions à 24 associations dont 20 sont gestionnaires de jardins partagés adhérents au programme Main verte :

- L'association Régie de quartier Paris Centre (3^e), pour un montant de 2 800 € pour la création de nouveaux espaces dans le jardin partagé pour accueillir les végétaliseurs.euses citoyen.ne.s et leur proposer une nouvelle offre de

formation correspondante que l'association s'engage à relayer à un large public.

- L'association Les Mouffettes (5^e), pour un montant total de 400 €, pour la création d'une grainothèque ouverte à toutes et tous.
- L'association La Maison du Canal – Régie de quartier Paris 10 (10^e), pour un montant de 4 900 €, pour l'achat et la construction d'une pergola afin de créer un espace extérieur permettant de recevoir du public, pour du mobilier et leur proposer une nouvelle offre de formation que l'association s'engage à relayer à un large public.
- L'association Chemins verts association d'écologie concrète et citoyenne du 11^e arrondissement de Paris (11^e), pour un montant de 1 800 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous.
- L'Association du Quartier Saint Bernard (11^e), pour un montant total de 1 800 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous.
- L'association Culture(s) En Herbe(s) (11^e), pour un montant total de 2 000 €, pour l'achat d'outils afin de mettre en place une nouvelle offre de formation que l'association s'engage à relayer à un large public.
- L'association Veni Verdi (20^e), pour un montant total de 1 000 €, pour la création d'espaces de jardinage sur la voie publique et pour proposer une nouvelle offre de formation que l'association s'engage à relayer à un large public.
- L'association Gar'Eden (12^e), pour un montant total de 1 230 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous.
- L'association Urbanescence (12^e), pour un montant total de 4 900 €, pour la création d'un pôle ressource pour les personnes détenant un permis de végétaliser comprenant notamment le développement d'une outilthèque, la création d'un espace d'accueil pour les animations et l'accompagnement des personnes dans leur projet de végétalisation sur l'espace public.
- L'Association du Jardin Jean Genet (14^e), pour un montant de 500 €, pour la création d'une outilthèque et d'une grainothèque ouvertes à toutes et tous.
- L'association Jardinot (14^e), pour un montant total de 2 000 € pour la production et l'acquisition de supports pédagogiques en vue de proposer une nouvelle offre de formation sur le thème du jardinage urbain que l'association s'engage à relayer à un large public.
- L'Association des Jardiniers de l'Aqueduc (14^e), pour un montant total de 1 500 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous.
- L'association Auprès de mon arbre (14^e), pour un montant total de 950 €, pour la création de jardinières, l'accompagnement aux détenteurs.rices de permis de végétaliser ainsi que pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous hébergée dans le jardin partagé des Couleurs.

- L'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18^e), pour un montant total de 500 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous.
- L'association La Goutte Verte (18^e), pour un montant total de 4 200 €, pour mettre en place un accompagnement dans les projets de végétalisation des personnes détenant des permis de végétaliser à travers la création d'une pépinière, d'une outilthèque ainsi que de bacs de jardinage.
- L'association Vergers Urbains (18^e), pour un montant total de 3 700 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous et pour l'achat d'un broyeur mutualisé.
- L'association Halage (18^e), pour un montant total de 6 500 €, pour la création d'un espace d'échange comprenant une outilthèque et une grainothèque ouvertes à toutes et tous, avec une nouvelle offre de formation.
- L'Association Belle Ville ABV (19^e), pour un montant total de 2 200 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous ainsi que pour le développement de supports pour une nouvelle offre de formation autour du jardinage urbain.
- L'association La Maison de la place des fêtes (19^e), pour un montant total de 1 600 €, pour la création d'une outilthèque et d'une matériauthèque ouvertes à toutes et tous.
- L'association Le Jardin Fessart (19^e), pour un montant total de 2 600 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous prévoyant également un abri modulable.
- L'association Régie de quartier du 19^e (19^e), pour un montant total de 1 250 €, pour la création d'une outilthèque et d'une grainothèque ouverte à toutes et tous.
- L'association Le 56 (20^e), pour un montant total de 1 000 € pour former les végétaliseurs.euses citoyennes à la flore sauvage indigène afin d'aménager des espaces de jardinage en intégrant cette dimension.
- L'association Crescendo (20^e), pour un montant total de 3 000 €, pour la création d'une outilthèque ouverte à toutes et tous ainsi que pour la mise en place d'une nouvelle offre de formation que l'association s'engage à relayer à un large public.
- L'association Esperem (20^e), pour un montant total de 5 600 €, pour la création d'une outilthèque, d'une grainothèque et d'une pépinière solidaire ouvertes à toutes et tous en vue de la mise en place d'une nouvelle offre de formation que l'association s'engage à relayer à un large public.

La dépense globale de 57 930 euros pour les projets exposés sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Par ailleurs, les conventions avec chacune des associations jointes à la présente délibération fixent les modalités d'octroi des subventions, je vous demande de les approuver et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris